



## SO WHAT ?

N° 42

Editorial



On se souviendra sans aucun doute de l'année 2025 comme d'un cru particulièrement savoureux au regard de l'actualité britannique, bien qu'elle fût avant tout une année de transition. En effet, ce sont bien les jalons de nombreuses transformations qui ont été posés au fil des derniers mois, et même des dernières semaines. La mue s'annonce souvent, et s'anticipe parfois. En ces premières semaines de décembre, il nous revient donc de dessiner quelques pistes.

La défection aussi manifeste qu'incontestable de (l'ancien) allié américain, qui dans un document pourtant officiel, ne cache aucunement son hostilité envers une Europe qu'il juge décadente, a pour corollaire un rapprochement du Royaume-Uni et de l'Union européenne (UE), notamment au sujet de l'Ukraine. La guerre sur la frontière Est du continent, et la menace grandissante d'une Russie qui ne cache ni son mépris ni son aversion pour ses voisins, aura au moins le mérite de rappeler à de vieilles puissances habituées à se déchirer sur des thèmes finalement somme toute mineurs, qu'elles sont amies et partagent un avenir décidément commun.

Sur le front intérieur, la scène politique est dominée par les errements et déchirements d'un *Labour Party* qui paraît bien incapable de fédérer autour de lui. Le phénomène des super-majorités a une fois encore entériné son double tranchant : on assiste ainsi à une ligne directrice brouillonne favorisant l'écllosion de factions concurrentes à gauche, impatientes de creuser leur propre espace politique - elles-mêmes minées par des divisions.

Du côté du droit, ces dernières semaines ont été accaparées par une mobilisation forte - et exceptionnelle - contre le projet d'abolition des jurys porté par le ministre de la Justice, M. Lammy. Nous assistons à une véritable cacophonie entre un ministre, prétendant les sauver en les réservant aux affaires les plus graves, et un corps judiciaire

déplorant une situation intenable, tout en arguant pour le *statu quo*.

Par ailleurs, les répercussions de la désormais célèbre décision *For Women Scotland* continuent de se faire sentir. Alors [qu'un groupe d'activistes entend toujours la contester en engageant tous les recours possibles - y compris au moyen d'un concert caritatif à Londres](#) - le *Labour Party* a choisi d'interdire la participation des personnes transgenres à sa conférence réservée aux femmes, en application de la définition juridique de ce qu'est une femme au sens de l'*Equality Act 2010*. Autre front enlisé, celui de la participation du Royaume-Uni à la Convention EDH. On connaissait la position de certains *tories* (notamment [Madame Badenoch](#) à leur tête) et plus globalement de *Reform UK* : promettre d'en partir sous couvert de lutte contre l'immigration. Le *Labour Party*, au pouvoir, vient quant à lui de publier sa propre stratégie, qui n'est que marginalement plus favorable à l'instrument européen de protection des droits et libertés fondamentaux.

Cette lettre reviendra en dernier lieu sur les questions liées à la dévolution. Le pays de Galles s'inquiète d'une progressive (re)centralisation au profit de Londres qui s'inquiète, pour sa part, d'une centralisation écossaise au profit d'Édimbourg.

**Face aux États-Unis et à la Russie, un Royaume-Uni décidément européen.**

La sagesse populaire voudrait que l'ennemi d'un ennemi soit un ami, mais il est souvent bien difficile de distinguer les premiers des derniers, les uns portant fréquemment les traits de l'autre. Depuis bientôt dix années, nous nous sommes habitués à ce que les relations entre Britanniques et Européens du continent soient dépeintes en des termes douloureux. C'est du moins l'impression qui se dégageait jusqu'à peu de la saga post-*Brexit*. C'était compter sans un étrange concours de circonstances : outre la guerre en Ukraine depuis 2022, qui a eu pour



effet de ressouder les Européens face à la Russie, il s'agit surtout du retournement spectaculaire de la politique étrangère américaine sur le Vieux Continent. La « relation spéciale » aurait donc fait long feu. En effet, diverses postures de l'administration Trump, en elles-mêmes, laissent peu de place au doute sur sa véritable ambiguïté. Mais c'est surtout la publication officielle fin novembre d'une feuille de route, décapante, par la Maison Blanche, qui achève d'enfoncer le clou, critiquant l'Europe pour son « déclin civilisationnel ». Les Européens sont collectivement sidérés, certes, mais ils multiplient aussi les initiatives communes. Plusieurs réunions de coopération entre MM. Macron, Merz et Starmer ont permis de progresser sur le sujet crucial de l'utilisation des fonds russes gelés dans les banques européennes. Au moment où ces lignes sont écrites, les réticences de la Belgique, principale détentrice desdits fonds et qui craint d'être tenue financièrement responsable, sont, semble-t-il, sur le point d'être levées. Ces sommes colossales, estimées à 100 milliards d'euros, seraient utilisées pour financer soit la poursuite de la guerre, y compris en cas de désengagement complet des États-Unis, soit la reconstruction de l'Ukraine. Ce bel exemple de coopération en face d'une adversité commune fait presque office de piqûre de rappel au sujet d'une « européenité » partagée, à tel point que certains au Royaume-Uni ont cru percevoir l'annonce d'un rapprochement plus institutionnel. En effet, les Lib-dems, parti qui a certes toujours été un fervent défenseur de l'UE, compte mettre à l'agenda parlementaire un vote au sein de la Chambre des Communes pour un retour à une union douanière UE-RU. Fait plus rare, l'engouement a même été partagé, semble-t-il, jusqu'au cœur du Cabinet. Le Premier ministre adjoint, David Lammy, n'a pas formellement écarté un éventuel retour au sein de l'UE sous une forme ou une autre, affirmant clairement que le Brexit a été dommageable pour l'économie britannique. Ces déclarations font suite à celles de Rachel Reeves qui, quant à elle, voit dans la sortie de l'UE une des causes des tensions électorales actuelles. D'autres encore au sein du Cabinet évoquent sans détour les

« dégâts » imputables au *Brexit*. Un tabou paraît bel et bien levé.

Il ne faudrait toutefois pas se méprendre quant à la « volonté de rabattre les cartes » dont témoigne Keir Starmer et son équipe. D'autres n'ont pas manqué de doucher cet espoir naissant, notamment le ministre Pat McFadden. Des tergiversations qui s'avèrent assumées à l'aune de la publication d'un rapport parlementaire intitulé *Unfinished Business: Resetting the UK-EU relationship,* qui décrit quant à lui non une révolution, mais un processus par essence lent. Ainsi, c'est sur une note optimiste, bien qu'en suspens, que cette année clôt une énième métamorphose d'une relation très spéciale entre le Royaume-Uni et ses voisins continentaux.

### **Trahisons en série au *Labour Party*.**

C'est l'histoire si classique en politique d'un putsch raté, duquel s'ensuivent repréailles, narratifs et contre-narratifs. L'actualité politique des dernières semaines a aussi été dominée par les récits, parfois contradictoires, et souvent spéculatifs, visant l'hypothétique renversement du Premier ministre travailliste, Keir Starmer. Le parti montre des signes de fébrilité à tous les niveaux, que d'aucuns qualifient déjà de « guerre des traîtres ».

Ainsi le *think tank Labour Together,* pourtant historiquement favorable à l'actuel Premier ministre et dirigé par un des proches de ce dernier, n'est pas le seul à anticiper une succession imminente.

Plusieurs sondages insistent notamment sur la position de faiblesse dans laquelle se trouverait Keir Starmer qui serait battu par au moins quatre de ses collègues en cas d'élections à la tête du parti. À ces intrigues de cour s'ajoutent plusieurs défections. Celles, d'abord, de figures mécontentes - on pense notamment à Zarah Sultana, partie rejoindre Jeremy Corbyn, ancien leader travailliste entre 2015 et 2020. Mais les critiques les plus inquiétantes pour le *Labour Party* sont peut-être celles d'acteurs de poids comme le syndicat Unite, ou encore de la branche écossaise du parti, qui a exprimé sans ambiguïté sa profonde désapprobation de la ligne travailliste actuelle. La cacophonie est telle qu'un journaliste



comme John Crace y voit un cas rare « d'automutilation à une échelle inimaginable ». L'effervescence est encore palpable d'après le fait que d'autres politiciens de premier plan, comme Andrew Burnham, ne cachent plus leur ambition de remplacer Keir Starmer. Reste qu'à ce jour, aucun *leadership challenge* n'est sérieusement envisagé.

La montée de l'impopularité du Labour apparaît comme l'une des conséquences de la « super-majorité » parlementaire, favorable à la constitution de factions dans le confort relatif d'une majorité écrasante. C'est qu'à mesure que la direction du Cabinet devient impopulaire, des alternatives au sein du même parti paraissent crédibles.

La structuration de la gauche radicale en est une illustration. *Your Party*, fondé par d'anciens travaillistes dont Jeremy Corbyn, s'annonçait, sur le papier, comme un rival de poids face à un parti travailliste dont les initiatives sociales restent prudentes, voire timides. C'était compter sans la capacité étonnante des fondateurs de la nouvelle formation à s'entredéchirer. Miné par des querelles de pouvoir internes, des affrontements publics entre Jeremy Corbyn et Zarah Sultana, des accusations de gestion opaque des dons et même la coexistence de structures parallèles d'adhésion, *Your Party* s'est passablement ridiculisé. Son premier congrès, présenté comme un moment d'unification, n'a fait qu'accentuer cette impression. Les délégués ont finalement voté pour une direction collégiale plutôt que pour un leader unique, choix interprété comme un désaveu à peine voilé de Corbyn.

### **Un paysage juridique en recomposition.**

Bien que ce ne soit à ce jour que des projets, plusieurs réformes importantes risquent de changer considérablement la pratique du droit outre-Manche. Deux d'entre eux concernent le volet pénal et juridictionnel de l'Angleterre et du pays de Galles. La première concerne les jurys criminels dont l'avenir paraît soudain moins assuré qu'on ne l'aurait cru dans un pays. Derrière les dénégations du ministre de la Justice, M. Lammy, qui assure vouloir « sauver » l'institution en la réservant aux crimes les

plus graves, transparait néanmoins une réalité autrement plus prosaïque. Les documents internes du Ministry of Justice, révélés ces dernières semaines, décrivent un mouvement de fond : recentrer le jury sur une portion résiduelle du contentieux, tout en transférant une masse croissante d'affaires au profit des juridictions composées de juges professionnels.

À cela s'ajoute le projet d'étendre encore les compétences des magistrates' courts, premier échelon de la hiérarchie judiciaire composé de juges amateurs et volontaires. Celles-ci, qui tranchent déjà l'essentiel du contentieux pénal anglais, absorberaient demain une part accrue des infractions dites « intermédiaires ». Plus encore, est évoquée la création d'une juridiction nouvelle, insérée entre les magistrates et la Crown Court, destinée à juger sans jury les affaires considérées trop lourdes pour les premiers et trop ordinaires pour la seconde. Une telle recomposition consisterait à remodeler en profondeur l'architecture pénale britannique sous couvert de décongestion d'un appareil judiciaire décrit comme étant à bout de souffle.

Le gouvernement y voit une réponse nécessaire à une situation devenue intenable, mais les critiques sont nombreuses et virulentes. Elles rappellent qu'une justice criminelle sans jury n'est plus vraiment la justice anglaise, et que l'efficacité procédurale ne peut se substituer à la légitimité conférée par le jugement de pairs. Ici encore, la réforme laisse entrevoir moins une rupture qu'une lente et silencieuse reconfiguration, dont il est difficile de mesurer l'issue.

À cette recomposition du paysage juridictionnel s'ajoutent, en toile de fond, les premiers jalons d'une autre réforme, tout aussi structurante : celle du maintien de l'ordre. Le gouvernement entend revoir l'architecture même de la police anglaise et galloise, en supprimant à terme les Police and Crime Commissioners élus, et en envisageant surtout une réduction drastique du nombre de forces territoriales. Les quarante-trois constabularies actuelles pourraient céder la place à de vastes entités régionales, censées mutualiser les moyens et corriger les disparités criantes d'un système réputé



inégalitaire. Or ces évolutions viennent toutefois heurter un modèle qui, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, repose sur le *policing by consent* et sur une redevabilité locale - certes imparfaite, mais réelle - incarnée notamment par l'élection des *Police and Crime Commissioners*. Ils sont chargés de fixer les priorités policières et de nommer les *Chief Constables*. Là encore, la promesse de rationalisation masque mal les inquiétudes croissantes quant à l'érosion d'un équilibre fondé historiquement sur la proximité et le contrôle démocratique local.

### **La Convention EDH, un obstacle à la politique migratoire ?**

La question migratoire, redevenue le point de crispation par excellence, a ravivé le débat sur l'avenir du Royaume-Uni au sein de la Convention EDH. Certes, les coups de menton de Reform UK et de l'aile droite tory étaient connus (voir le So What n°40). Ce qui l'était moins malgré des ambiguïtés anciennes (voir la tribune d'Aurélien Antoine dans Le Monde), c'est le glissement progressif du Labour vers des positions qui, sans reprendre textuellement le discours de sortie, en épousent, malgré tout, les prémisses. La publication, mi-novembre, d'un document programmatique laissant entrevoir une possible « renégociation » des engagements conventionnels a officialisé ce mouvement. Les déclarations récentes de Keir Starmer, pressant ses partenaires européens d'envisager une révision de la Convention afin de ne pas alimenter les extrêmes droites, n'en sont que la suite logique. C'est que le Labour semble ainsi céder à l'air du temps, tel qu'il est désormais dicté par la droite de l'échiquier politique.

Ces évolutions ont une résonance particulière à l'intervention du juge Lord Briggs, selon lequel la sortie de la Convention ne serait aucunement cataclysmique, les droits issus de la *common law* étant censés prendre le relais. Une analyse dont Mark Elliott souligne les angles morts, tant elle diminue le rôle structurant joué par Strasbourg dans l'équilibre institutionnel britannique. En creux, à force de présenter les garanties conventionnelles comme des

contraintes contingentes, le risque est moins celui d'un retrait spectaculaire que celui, plus insidieux, d'un rétrécissement graduel de la protection des droits, au gré de la politique du moment.

### **For Woman Scotland, un verdict interminable**

Enfin, dans ce climat juridique déjà chargé, l'affaire *For Women Scotland* continue de déployer des effets inattendus jusque dans la vie interne du *Labour Party*. En mai 2025, à la suite de la décision de la Cour suprême du Royaume-Uni dans l'affaire *For Women Scotland Ltd v The Scottish Ministers*, la définition juridique de la catégorie « femme » au sens de *l'Equality Act 2010* a été fixée au sexe biologique (pour une analyse exhaustive, voir l'article récent d'Aurélien Antoine). En conséquence, les personnes transgenres ne peuvent se prévaloir des protections accordées aux femmes, puisque, par essence, elles n'ont pas un sexe biologique féminin. Or, plutôt que d'exclure cette catégorie de personnes d'une conférence réservée aux femmes, le Labour avait préféré annuler cet événement. Le résultat était donc paradoxal, puisque c'était bien une occasion manquée pour toutes les femmes, trans ou pas. Ce ne sera pas le cas en 2026 : le parti au pouvoir vient d'annoncer la bonne tenue de la prochaine édition, mais sans personnes trans. L'air est ainsi lourd : alors qu'il a reçu la mise à jour des recommandations de la Equality and Human Rights Commission dès septembre, prenant compte de la décision de la Cour suprême, le Gouvernement refuse de les publier - et donc de les faire entrer en vigueur. Une telle omission prompt certains à considérer qu'il en va jusque de la séparation des pouvoirs, rendant nulle en pratique, si ce n'est en droit, la définition sanctionnée par le juge suprême.

### **Dévolution et tendances centripètes régionales**

On observe désormais un phénomène inédit : ce n'est plus Édimbourg qui craint les intrusions de Westminster dans son domaine de compétence, mais semble-t-il Londres qui s'inquiète d'une centralisation croissante... au profit de Holyrood.



Et au détriment des autorités locales écossaises. [Le Secretary of State for Scotland, Douglas Alexander, a ainsi alerté sur un « transfert continu des compétences des collectivités vers le gouvernement écossais »](#) - qu'il s'agisse de fiscalité locale, de sécurité, de services publics ou encore de la gestion des ressources foncières - et appelé, dans un discours prononcé le 13 novembre 2025, à une [« nouvelle croisade pour la dévolution au sein de l'Écosse »](#). Ce phénomène de recentralisation régionale est assez typique au regard des expériences américaine et canadienne du fédéralisme, et [procède d'équilibres en constante reconfiguration](#).

Le constat est tout autre au pays de Galles où [l'on voit monter une exaspération inhabituelle face aux initiatives du gouvernement Starmer](#). Plus d'un tiers des membres de la Senedd ont, début décembre, accusé Westminster de [« revenir en arrière » sur la dévolution](#) en finançant directement des programmes relevant pourtant de compétences transférées (aménagement urbain, infrastructures locales, revitalisation des centres-villes), et ce, sans passer par Cardiff. Bien que les *Wales Acts* le permettent, il semble bien que de telles interventions vont à l'encontre de l'esprit, si ce n'est de la lettre, de la dévolution. [Le dispositif « Pride in Place » par exemple](#), présenté comme un plan de renouveau territorial, est ainsi interprété comme une reprise en main discrète mais déterminée d'attributions locales par Londres.

### **Le mot de la fin : un record ... d'émigrants.**

Au moment de refermer ce panorama déjà riche, un dernier clin d'œil s'impose, tant il en dit long sur les obsessions du débat public britannique. Alors qu'on continue un peu partout de dépeindre l'immigration comme le problème cardinal de la décennie, [les chiffres racontent une histoire sensiblement différente](#) : selon l'ONS, [l'émigration a atteint près de 700 000 départs](#) cette année et la migration nette a chuté de 69 %. Plus piquant encore, [The Times relève qu'une partie non négligeable de ces « nouveaux émigrés britanniques »](#) sont en réalité d'anciens citoyens européens naturalisés depuis

2016, repartis s'installer en Europe de l'Est - gonflant ainsi les statistiques d'immigration... des autres pays européens. Bilan quelque peu ironique venant d'un pays qui, depuis dix ans, s'épuise à [« reprendre le contrôle »](#) de ses frontières : l'immigration est peut-être aujourd'hui moins un problème pour le Royaume-Uni qu'elle ne l'a été depuis fort longtemps. Paradoxe donc de ces récits qui, à force d'incantations, sont pris pour des réalités.

